

LÉGISLATURE 2020 - 2025

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
15 NOVEMBRE 2022**

<u>PRÉSENTS-ES</u>	:	Mme	A. EPINEY, Présidente
		M.	S. VENTRE, Vice-Président
		M.	B. SCHOPFER, Secrétaire
		Mmes	C. BAILLIF, B. DESPLAND, J. PARACCHINI, M. PASCHE et A.-M. PUGIN
		MM.	S. AGUET, C. BRUNNER, C. HUBER et R. PARTY M. X. BEUCHAT, Adjoint
<u>EXCUSÉS</u>	:	MM.	F. MERLON et P. MEYLAN
		M.	P. BOUVIER, Maire
<u>ABSENT</u>	:	M.	F. CAL SUAREZ

**Mme la Présidente** ouvre la séance à 20h00.

**1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2022**

Moyennant quatre rectifications demandées par **MM. Ventre** et **Party**, le procès-verbal est approuvé par 8 oui et 3 abstentions.

**2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Aucune communication particulière si ce n'est de bien relever que la prochaine séance est avancée à 19h00 et suivie de la traditionnelle fondue au carnotzet.

**3. COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE**

**a) Plan directeur communal et plan directeur des chemins pour piétons**

**M. Beuchat** annonce que ces deux plans ont été approuvés par le Conseil d'Etat le 5 octobre dernier, ils sont d'ailleurs consultables sur le site du Canton ainsi que sur [www.chancy.ch](http://www.chancy.ch).

#### **b) Swisscom**

**M. Beuchat** indique avoir rencontré Swisscom au sujet de l'installation d'une antenne 5G light dans le village. En effet, il n'est pas possible de la disposer sur le pylône déjà existant sur la colline car sa portée étant beaucoup plus courte, elle n'atteindrait pas le village.

**M. Beuchat** confirme que l'Exécutif ne souhaite pas l'équipement d'une antenne supplémentaire mais aimerait connaître la position du Conseil municipal.

**M. Schopfer** relève qu'il y a déjà une antenne au Cannelet et une à Passeiry. Il se dit surpris qu'avec les technologies d'aujourd'hui, il ne soit pas faisable d'utiliser le même mât.

Une discussion s'ensuit sur les avantages liés à la rapidité mais à l'inconvénient d'être irradié d'ondes, notamment près de l'école qui serait le point central idéal selon Swisscom.

**M. Ventre** s'inquiète de la marge de manœuvre communale.

**M. Schopfer** demande quel délai est envisagé pour une réponse.

**M. Beuchat** précise que Swisscom n'impose rien, mais si la Commune proposait un lieu, ils seraient intéressés, ils ne vont toutefois pas s'acharner sur Chancy. Ils aimeraient un retour d'ici janvier 2023.

**M. Beuchat** rappelle que la fibre optique arrive dans certaines « chambres » et que Swisscom pourrait y relier les bâtiments moyennant un accord avec les régies.

**M. Huber** remarque que cela va à l'encontre de tout ce qui se dit de faire aujourd'hui ...

L'ensemble du Conseil municipal se prononce défavorablement à l'installation d'une antenne au centre du village (école ou temple) à l'exception d'une abstention.

#### **c) Groupe scolaire - travaux de rénovation**

**M. Beuchat** confirme que les travaux relatifs à l'enveloppe du bâtiment seront terminés en 2022; ceux relatifs aux sanitaires (y compris piscine) ainsi qu'à l'aménagement du patio sont prévus durant l'été 2023.

#### **d) Extension du Groupe scolaire**

Suite aux nombreuses plaintes d'inconfort reçues au sujet de la chaleur et du manque de ventilation dans le bâtiment, **M. Beuchat** a demandé conseil auprès des architectes en charge de la rénovation du Groupe scolaire.

Il a d'ores et déjà été relevé que les ouvrants ne sont pas assez importants et que les bouches de ventilation double flux, air pulsé et reprise, sont bizarrement côte à côte ... En outre, il manque clairement une protection solaire, store ou casquette surplombant les fenêtres. La bâtisse manque de masse et donc d'inertie, d'ailleurs au sous-sol, entièrement bétonné, la température reste plus fraîche. Une étude complète sera menée par M. Baud, architecte. Selon ses conclusions, des mesures seront prises en 2023.

#### **e) Café du Virage**

**M. Beuchat** rappelle que le départ du gérant est prévu fin 2022. Cependant les demandes d'autorisation ayant pris du retard suite à la quantité de documents à remplir, les travaux ne pourront pas débuter avant mi-2023.

Il lui sera demandé s'il est possible de rester plus longtemps afin d'éviter d'une part que les lieux soient vides trop longtemps et d'autre part que deux établissements sur trois soient fermés dans le village.

**f) Parcelles n° 3631, 3629 et 3175 (Oasis)**

**M. Beuchat** mentionne que préalablement à la réalisation du cheminement pour piétons ainsi qu'à la démolition de la bâtisse insalubre, il sera nécessaire d'obtenir l'accord des copropriétés voisines sises sur les parcelles n° 3634 (route de Valleiry 4b) et n° 2767 (chemin de l'Ecole 1 à 19). Les travaux débuteront donc l'an prochain.

Une délibération en rapport avec la démolition sera soumise au vote en début d'année.

Quant aux autres bâtiments, un concept général devra être déterminé afin de pouvoir indiquer leur réaffectation dans la demande préalable. Une fois le réaménagement global du secteur validé, une autorisation de construire spécifique à chaque bâtisse sera déposée.

**M. Beuchat** estime que le projet total s'étalera sur une dizaine d'années.

**g) P'tit Café**

**M. Beuchat** donne des nouvelles de Mme Roman suite à son départ précipité. L'Exécutif a rendez-vous avec elle demain pour dresser un inventaire du matériel et définir une date de restitution.

Un cahier des charges est en cours de rédaction afin de faire un appel d'offres plus professionnel. Il n'est donc pas prévu que le P'tit Café puisse rouvrir avant janvier ou février.

#### **4. PROJET DE BUDGET 2023**

En l'absence de M. le Maire, **Mme la Présidente** passe la parole à **M. Beuchat**.

**M. Beuchat** signale qu'à l'exception de la modernisation de l'éclairage de la salle communale, toutes les demandes ont, a priori, pu être prises en compte.

**M. Beuchat** suggère de renvoyer le projet de budget 2023 en commission des finances pour l'examen détaillé de tous les éléments.

**Mme la Présidente** demande aux Conseillers-ères municipaux-ales de se prononcer par un vote sur le renvoi du sujet en commission des finances.

Ce renvoi est accepté à l'unanimité, soit par 11 oui.

Cette séance aura lieu le jeudi 17 novembre 2022.

#### **5. PROJET DE DÉLIBÉRATION**

**a) Crédit d'engagement complémentaire de CHF 46'929.02 pour couvrir les travaux relatifs au réaménagement du chemin des Carrés**

**Mme la Présidente** donne lecture de l'intitulé de la délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 11 oui.

**M. Beuchat** stipule que ce crédit complémentaire couvre notamment les travaux évoqués lors de la séance du 11 mai 2021 et pour lesquels il avait obtenu l'accord du Conseil municipal, ainsi qu'une demande supplémentaire relative aux gabions en contrebas du parascolaire afin d'éviter que la terre ne se déverse sur le chemin des Carrés.

Aucune remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 11 oui.

Il est pris acte de cette décision.

## 6. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS

### a) Commission du territoire et des constructions

Aucune communication.

### b) Commission de la circulation, de la mobilité et de la sécurité routière

Aucune communication.

### c) Commission des affaires sociales, de la solidarité, des sports et des loisirs

Mme Epiney fait part de la réflexion de ses membres au sujet de l'éventuelle création d'une commission consacrée à la culture.

### d) Commission des finances

Il est rappelé que la commission des finances se réunit jeudi 17 novembre 2022.

### e) Commission des relations publiques et de la communication

Mme Despland évoque également la possibilité que la commission des relations publiques et de la communication, dont la charge principale et quasi unique est la publication du ChancyLien; organise des conférences sur des thématiques proches du village et de son environnement.

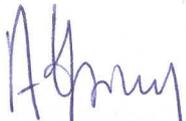
### f) Commission de la Cité de l'Énergie et du développement durable

Aucune communication.

### g) Commission ad hoc pour l'utilisation de la salle communale et des alentours

Aucune communication.

Mme la Présidente lève la séance à 20h36.



La Présidente du Conseil municipal  
Aurélie Epiney



Le Secrétaire du Conseil municipal  
Boris Schopfer



La Secrétaire  
Joëlle Noverraz